



Colloque de la chaire Comptabilité
Écologique

28/11/2023

COMPTE-RENDU
Après-midi

Colloque Annuel 2023 - Chaire Comptabilité Écologique

Après-midi – Tables rondes

Aurélien Oosterlinck ouvre les activités de l'après-midi avec le cycle de trois tables rondes intitulé « *Prendre en Compte, être comptable, compter et rendre compte autrement pour réussir sa transition écologique* ».

I. Première table ronde : « Évolutions macro-économiques VS adaptation des entreprises : quelles passerelles, quels leviers ? »

Intervenants : Thomas Lagoarde-Segot (Kedge Business School), Harold Levrel (AgroParisTech-CIRED), Diane de Mareschal (Institut CDC pour la Recherche), Alexandre Rambaud (AgroParisTech - CIRED).

Modération : Morgane Gonon.

MG ouvre la table ronde et présente les intervenants : en plus des deux directeurs de la CCE, la table ronde aura la participation de DM de l'institut CDC pour la recherche et TLS de la Kedge Business School, qui travaille en ce moment avec AR sur comment serait l'intégration de la comptabilité CARE dans un modèle macroéconomique stock-flux cohérent. L'enjeu de la table ronde est de dessiner les interactions entre les différentes échelles de comptabilité traitées par la CCE qui ont été exposées dans la matinée (organisations-écosystèmes-nationale) et de revenir sur comment les comptabilités pourraient baser des changements plus structurels et une durabilité plus ambitieuse.

MG à DM : La caisse de dépôt finance des projets de développement des territoires. Vous avez réalisé un colloque sur la sobriété où AR est intervenu. Quelle pourrait être la vision d'une organisation comme la Caisse de Dépôts sur les enjeux de sobriété et comment c'est abordé dans le cadre des missions de la CDC recherche ?

DM la Caisse de Dépôts est un genre de banque publique qui s'utilise des ressources comme des livrets A pour soutenir des projets et faire des prêts le long terme et très long terme à des collectivités, avec la Banque des Territoires pour financer ces projets avec les acteurs publics. La CDC recherche est un petit service dans la caisse de dépôts, et dans ce cadre se donne le partenariat avec la CCE, pour pouvoir tester des nouvelles choses qui seront implémentées après dans le métier avec des différents acteurs.

La CDC recherche a organisé un colloque intitulé « quelle trajectoire vers la sobriété ». La sobriété est adressée dans le propre fonctionnement de sa structure, sur lequel ils doivent rendre compte par rapport à une politique de durabilité ; à travers l'ingénierie, où ils mettent des outils au service des différents acteurs ; et la CDC Recherche travaille avec plusieurs acteurs qui ont les mêmes préoccupations. DM souligne l'importance des travaux transdisciplinaires dans ce domaine.

Pendant les réflexions la CDC recherche a retenu quelques éléments importants :

i) la question des valeurs, au sens large, de l'adhésion à ces valeurs, de la notion de progrès.

La sobriété comme question d'équité, de justice sociale et de transition juste ; dans un contrat social fondé sur la consommation, il faut penser à la définition même de sobriété – on parle beaucoup de sobriété énergétique alors qu'on a eu envie d'avoir une réflexion par une approche complexe qui est « quel est le juste besoin ? ». Et aussi la question de l'adhésion à ces valeurs et à la notion de progrès dans le renoncement. Quels référentiels communs ? Cela touche à des questions qui nécessitent de la coordination à plusieurs échelles de territoire, comme dans les exemples de l'implantation de parcs éoliens et de l'alimentation.

ii) la question des limites planétaires. Une question de modes de vie plutôt que de comportement. DM cite les scénarios de l'Ademe pour le futur et des projets de société qui

touchent plusieurs secteurs. Il faut penser l'énergie autrement, d'abord penser les usages. Recherche sur des questions très pratiques : quelle taille de logements, quel type de déplacement pour rentrer dans les limites planétaires ? Cela permet de penser à des indicateurs. L'idée est de baisser les risques de vulnérabilité. La CDC recherche a soutenu des projets plus intégrateurs et transdisciplinaires, par exemple à travers l'approche « One Health », en intégrant les questions de santé globale aux territoires. Ils évaluent que donner une figure juridique au vivant peut aider.

iii) Ils ont travaillé sur la notion de modèles économiques, la question de la croissance : est-ce qu'une croissance sobre est possible ? Quelle est la bonne mesure ? On a regardé l'exemple de l'économie de la fonctionnalité, une économie qui pense les usages des biens et services dans les territoires plutôt qu'à leur production. Par exemple, ça questionne aussi des modèles de business : une déchèterie va faire plus de profits s'il y a plus de déchets, pas du tout raccord avec une politique de diminution de déchets.

iv) le dernier élément, c'est échelles d'action, macro et micro. La CDC a une approche plutôt micro (territoires locaux) mais elle doit aussi considérer des enjeux territoriaux. Ils ont travaillé sur la question foncière, la sobriété du foncier, une question qui va s'imposer selon DM. La encore, la valeur du foncier va être évaluée par son usage et possibilités, la mutabilité du foncier plus que le foncier en tant que tel.

DM ajoute qu'il faut penser à des nouvelles formes de gouvernance, un sujet qui doit être traité à l'échelle des territoires mais aussi à travers des coopérations.

MG à AR: à quel point les comptabilités des organisations et notamment CARE s'inscrivent sur ces chantiers qui viennent d'être énoncés ?

Alexandre cite les différences entre les sciences économiques et les sciences de gestion. Dans les sciences de gestion, on s'intéresse au processus organisationnel en tant que tel. Il y a une appréhension de la chose économique par le biais de ce processus. Les premiers papiers sur les comptabilités écologiques parlent du besoin de s'organiser autrement, et de l'importance de la comptabilité pour cela de l'intégration des éléments de la nature dans les comptabilités des entreprises. Une autre notion est celle de marché, où l'économie est détachée du fonctionnement des organisations. Les sciences économiques appréhendent la question plutôt comme une défaillance de marché, où le rôle des comptabilités serait d'internaliser les extériorités.

Ça conduit à un autre questionnement qui va au-delà d'un débat philosophique de nos modes de vie. Quand on rentre dans la question économique, la notion de décroissance vient d'une façon top-down. Mais il y a des questions qui se posent pour la notion de décroissance : dans un contexte de transition il y a des choses qui vont croître (ex l'agriculture biologique).

Quoi prendre comme base pour dire ce qui va croître ou pas ? C'est à ce moment que la comptabilité CARE est importante, en prenant en compte d'autres éléments dans le calcul de la création de valeurs. Ça conditionne l'organisation, ça va reconditionner le paysage des organisations, ça remet en question la base des valeurs. Cela pousse à une nouvelle co-évolution entre économie et comptabilité.

Et d'autre part, il s'agit de penser à comment on s'organise concrètement, la question de la réalité du pilotage. Le rôle de la compta est d'accompagner le pilotage, la stabilisation d'un nouveau modèle d'affaires dans le temps. Cela permet de repenser le lien entre micro et macro, un pilotage effectif et réalisable. Il y a une nécessité de poser les bases d'un autre fonctionnement qui existe au niveau financier mais qui a été absent dans la pensée en comptabilité. Il faut penser aux leviers d'action.

MG à HL : Comment développer ces liens micro-macro qu'Alexandre vient d'évoquer ?

Il me semble que l'idée qu'il y a des organisations qui vont se saisir volontairement de l'enjeu qui est le « respect des fonctions écologiques » est utopique ; à un moment donné ça doit

être top down. Cette idée ne viendrait pas des sciences économiques. L'idée de marché à l'extrême pousse à une vision sans institutionnalisation, sans social au final. C'est là où se joue la politique. C'est un collectif qui va « obliger » les organisations à adopter des standards.

Dans cette vision top-down, une entrée « pressions » est incontournable. Les collectivités doivent associer des réglementations sur les pressions et sur les objectifs de bon état écologique, avoir des référentiels qui changeront dans chaque territoire et entité. Pour un bassin versant, ce sera la DCE. Une comptabilité performante s'appuie sur une entité écologique qui a du sens et à partir de la une logique de responsabilité au niveau des secteurs. Mais qui est le porteur de ces comptes ? Pour contourner ces problèmes on doit donner la « portée des comptes » à des organisations collectives qui connaissent bien les enjeux, et on pourra avoir des échelles comptables qui fonctionnent. C'est l'exemple de la gestion des quotas de pêche par les associations de pêcheurs en France. Cela diminue les coûts de contrôle. Les approches comptables peuvent de cette façon concilier les différentes échelles (méso - référentiels ; et micro – individu ou organisation).

MG demande à TLS de présenter les travaux sur la portée de CARE à l'échelle macroéconomique.

TLS : Coordonne la SDSN en France, une organisation onusienne créée après l'accord de Paris pour mobiliser la société autour des ODD. Il y a cinq ans on a sorti une étude où on disait qu'il fallait changer les formations dans les *business schools* ; qu'il fallait renouveler les théories économiques ; et qu'il fallait trouver des solutions techniques en économie. Les décideurs utilisent toujours des outils keynésiens classiques, mais il va falloir trouver peut-être des nouveaux sentiers pour la prospérité. Avec l'Institut Rousseau, on a publié un policy brief, une vingtaine de notes qui appelaient à des réformes, le besoin d'aller plus loin et de se demander sur les impacts de ces changements.

On espère travailler sur plusieurs « réformes » dont celles proposées par la CCE qui essayent de changer les choses un peu plus en amont.

On essaye d'explorer les conséquences d'une réforme des comptabilités écologiques sur la résilience des systèmes économiques et monétaires. Un travail de transposer la notion de résilience écologique à l'économie. L'aptitude d'évolution d'un système dépend de ses liens et de sa « désorganisation », qui augmente les possibilités, et moins de la spécialisation. Les modélisations montrent des relations entre les entreprises, les ménages et les banques pour voir comment la comptabilité écosystème centrée impacterait la résilience de ces systèmes.

Une simulation : les entreprises accélèrent la dépréciation de leur « capital brun » et entretiennent leur stock de capital en effectuant des dépenses dans des PME : ce qui se passe est assez intuitif, quand les entreprises accélèrent leurs investissements dans des capitaux verts, on arrive à la fois à verdir l'économie et à passer à un modèle économique plus juste.

Finalement, la résilience biomimétique augmente.

Question du public : J'apprécie l'expression « entrée pression ». Est-ce qu'on pourrait parler des entrées-pressions pour les politiques publiques d'agriculture ?

Réponse HL : Dans plusieurs secteurs, on pourrait identifier quelles activités sont les plus responsables par les dégradations. On devrait aussi identifier les activités qui contribuent à l'amélioration des états écologiques et de santé. Il doit être possible de mesurer la responsabilité/contribution de chaque type d'activité, mettre en perspective un compte de dettes écologiques, et en faisant déclencher une discussion sur ce que l'état finance et parler de comment on finance la transition. Les subventions, les impôts et les politiques publiques sont faits par des secteurs, la compta écologique à ce moment-là passe par là.

II. Deuxième table ronde : Quelle justice pour un monde soutenable ?

Intervenants : Jennifer Bardy (MC, Université Côte d'Azur), Christophe Bouni (AScA), Clément Feger (MC, AgroParisTech), Harold Levrel, Anne de Maleray (Journaliste - Directrice, revue Billebaude).

Modération : Aurélien Oosterlinck

AO à JB. Quel cadre existe aujourd'hui au niveau juridique pour permettre la protection des non-humains et de la nature plus largement ?

Le droit est riche d'outils pour protéger l'environnement, dans ce qu'on appelle le droit positif.

Il y a des accords et textes internationaux pour la protection de la nature, des réglementations de l'UE : ex. des directives cadre et le Pacte vert pour l'horizon 2030. En France, le code de l'environnement dans son article L110-1 considère le vivant comme un patrimoine de la nation, un patrimoine qui génère des services écosystémiques et des droits d'usage.

Il est important de souligner la Stratégie nationale de la biodiversité, une feuille de route pour stopper la dégradation des écosystèmes d'ici 2030 vis-à-vis des pressions et en impliquant plusieurs acteurs et secteurs.

Néanmoins les écosystèmes ne cessent pas de se dégrader à un rythme effréné malgré ces inscriptions dans le droit positif. On ne va pas résoudre ces problèmes dans un système cloisonné. Les réglementations sont pensées en silos et leur application se fait en silos. On a besoin d'une vision transversale, dans toutes les branches du droit et pas seulement dans le droit de l'environnement.

Le langage comptable est présent dans le langage juridique dans toutes ses branches et pourrait être un levier important pour l'action transversale et transformation du système juridique.

AO à HL : Comment donner la parole à des entités qui ne parlent pas ?

Harold : Dans [l'ouvrage](#) sorti avec Antoine Missemer, on parle de la notion de justice à travers l'idée de prendre en compte les entités de la nature comme des entités juridiques. C'est une rupture majeure. Les comptabilités peuvent être mobilisées pour penser la justice. Harold donne l'exemple des comptes d'exploitation. On y trouve la rémunération du travail humain, de l'État à travers les impôts et la rémunération du capital. On voit qu'il y a déjà des éléments de justice. Si l'on y ajoute une rémunération du travail de la nature, sur la base des coûts de maintien et des coûts de restauration, on peut penser en termes de justice entre les différents acteurs du territoire, leurs responsabilités et contributions.

AO à AM : l'institutionnalisation précède la réglementation. Est-ce qu' avant de changer la réglementation il ne faudrait pas changer le regard sur le vivant, changer de lunettes ?

Anne travaille avec la représentation, donc en ligne avec la notion de compter ce qui compte. Les travaux de la chaire apparemment remettent en question la place de la nature comme une ressource inanimée. Donc sur comment prendre en compte la nature autrement. Elle cite les travaux de Baptiste Morizot, Anna Tsing, et d'autres travaux de récit. Peut-être le mot justice est trop fort et on devrait parler de *justesse*. Elle veut lancer l'appel sur les liens entre les récits et l'action collective, penser les histoires aussi dans une cosmologie qui n'est pas centrée sur les histoires humaines. On gagne si l'on juxtapose les formes de savoir sans mettre de côté la dimension sensible, l'émerveillement, pour faire des récits qui rendent justice aux interdépendances.

AO à CB. Il y a ces questions de récits et dialogues. Est-ce qu'il y a des méthodes à privilégier pour l'interaction avec les acteurs, des méthodes qui portent leurs fruits et des points de blocage ?

Il apprécie bcp la notion de récit, car c'est une notion très centrale dans des animations au sein des collectivités. Les acteurs qui viennent participer ont une perception différente du problème et de la solution à ce problème, ils ont des points de vue différents. En s'appuyant sur le terme de justesse et de justice, il y a deux formes d'animation collectives. Une première forme serait attachée à la notion de justice, par exemple sur les plans de gestion de l'eau, où il faut revoir la redistribution de l'eau dans un contexte de changement dans les fameux diagnostics partagés. C'est comme fonctionnent normalement les plans d'animation. La nature est vue comme une ressource à être partagée, et dans ce cas on ne peut pas vraiment parler de soutenabilité forte.

Pour proposer un changement, il faut parler de coalition, une coalition d'acteurs qui vont voir la nature autrement, et proposer des animations qui vont être structurellement différentes, qui vont laisser certains acteurs de côté, qui vont choquer, mais elles vont faire bouger les choses pour avoir des accords locaux. Les propositions doivent être concrètes, approfondies et élargies mais être aussi sensibles aux sentiments d'injustice qui vont être créés dans la recherche de justesse.

AO à CF : en quoi les Comptabilités écosystème centrées (CEC) peuvent être aussi mobilisées pour les questions de justice ?

CF : 3 grands aspects pour traiter, à travers la compta, l'organisation collective, la gouvernance, la justesse et la justice.

- 1) La notion de réciprocité, de la prise d'engagements réciproques. Elle s'inscrit dans une approche processuelle où la pratique de comptes peut être générative d'une réciprocité. Le droit essaye d'attaquer ces questions, de mettre en place des chartes d'engagement, pour lesquelles il faut des outils d'accompagnement et évaluation. Et c'est là qu'on pourrait trouver des liens et une coévolution entre le droit et les CEC à l'échelle des territoires.
- 2) Il y a une certaine forme de modestie de la comptabilité. Pour fonctionner, il faut donner du sens à la compta. La comptabilité peut offrir une base pour des acteurs qui se questionnent sur les effets de ses travaux sur la préoccupation écologique, sur les responsabilités de chacun, et sur la justesse des efforts. La compta n'est pas là pour trancher mais comme une machine à réfléchir, même s'il y a un parti pris.
- 3) Les travaux d'Ezzamel qui montrent comment les comptabilités sont en permanence enchâssées dans les récits. Ce que la CEC cherche à faire c'est de ne pas proposer un récit mais de proposer un cadre pour aider à mobiliser des comptes pour générer la construction de récits et leur donner une assise pratique pour guider les réflexions des acteurs.

AO à CB : comment jongler entre les approches bottom-up et top down ?

Quand on est dans les territoires on est en lien avec des réglementations, avec la loi, des cadrages nationaux, mais on essaye de construire notre propre « charte ». On prend des marches de manœuvre, et on essaye toujours de faire des aller-retours d'échelle. Pour le faire, il faut être capable d'utiliser des différents registres de langage, parler avec des éléments « qui parlent », avec des attachements. La DCE est la première directive à imposer une obligation de résultat. Cela a un impact très fort sur les marges de manœuvre ; à l'échelle locale, il va falloir parler de rivière, pas des masses d'eau de la DCE. Prendre en compte les histoires avant la technique c'est fondamental, c'est qui donne envie aux gens d'agir. Et en parlant d'échelles, il faut aussi penser à l'échelle temporelle, penser la justice aux futures générations.

AO : est-ce possible de cohabiter de façon soutenable ?

Cohabiter c'est nécessaire, c'est faire des compromis, c'est renoncer. Par exemple, il y a des situations en France et aux EU où des aspects de comptabilité apparaissent pour accompagner le processus de mise en place de projets de réensauvagement, voir comment s'organiser, qui gagne et qui perd.

Un autre aspect intéressant est de voir que des « communs » apparaissent, liés par ex. à l'occupation du foncier lâché par la déprise agricole, pour y construire des projets

d'agriculture soutenable. On y constate, aussi sur les aspects historiques, qu'il y a des choix qui amènent la société à de nouvelles trajectoires. Et nous nous intéressons à une trajectoire de transition écologique.

Des exemples où la transition se fait à l'échelle, c'est rare. C'est difficile, le verre est à 2/3 vide mais ça évolue. Il y a 20 ans il n'y avait pas les leviers et les outils nécessaires à ce « combat » pour la justice. Il faut penser au côté positif.

AO pour JB : est-ce que le droit évolue dans ma bonne direction et assez vite ?

Oui, ça évolue. Mais je voudrais l'envisager la réponse sous 2 angles :

- 1) Comment le droit pourrait initier le changement ? Le droit de l'environnement est aujourd'hui centré sur le risque environnemental. Il faut être capable de dépasser cette notion et repenser les relations humain-nature. En considérant que la comptabilité ne doit pas être seulement une imposition du haut, mais aussi un outil d'accompagnement, la CSRD avec la notion de double matérialité peut être un outil pour repenser le droit de l'environnement et dépasser l'approche par les risques.
- 2) Nécessité de dépasser une approche formelle du droit, par branche, et évoluer vers une approche transversale. Chaque branche du droit a un langage spécifique ; la comptabilité est un langage partagé à toutes les branches et pourrait être un levier de transformation.

Il y a des dangers dans une lecture formelle du droit, par branches. Le premier danger est une instrumentalisation du droit. Elle cite le cas de l'autoroute A69, dont la construction a été autorisée dans une procédure très longue, en accord avec le code de l'environnement même si très critiquée par les acteurs de l'environnement. Le droit de l'environnement sert comme justification de ce projet. Le deuxième est le risque d'aboutir à une solution uniformisée, qu'on veut applicable à tous les cas. On peut prendre en compte la justice sans personnaliser la nature juridiquement. La nature doit être de toute façon représentée, elle ne peut pas s'auto-représenter ; de plus, il y a des cultures juridiques différentes. Elle cite Montesquieu, pour dire que des objectifs globaux doivent être appropriés avec créativité dans les contextes locaux.

Question du public : le droit parle de justice et aussi de sanctions. Comment vous voyez ça ? Comme commentaire : CARE et CEC ne définissent pas de formules, mais de la qualité de processus, c'est peut-être ça l'apport principal.

CF : les sanctions peuvent venir du droit et d'un acteur « légitime » ; de la communauté elle-même (Ostrom) ; ou de la possibilité de demander des comptes dans une situation d'enrôlement.

HL : Il faut appliquer les sanctions : les délits les moins sanctionnés en France sont ceux liés à l'environnement.

III. Troisième table ronde : Formation et transition écologique : sommes-nous prêts pour "le monde de demain" ?

Intervenants : Véronique Blum (Université de Grenoble – à distance), Ugo Lopez (Sup-Expertise), Clément Morlat (CCE - CERCES).

Modération : Alexandre Rambaud

AR : il y a eu un rapport sur l'enseignement en gestion qui anime la communauté académique et les communautés professionnelles. La CSRD change aussi la perspective de l'enseignement en gestion pour la transition écologique.

AR à VB : Où est-ce qu'on en est, quels éléments de perspective ?

Il existe des listes de formations qui préparent à la transition ; le site « Orientation environnement » liste 126 licences qui traitent de la transition écologique dans des domaines divers et variés. 126 masters M1 et M2 et 44 masters spécialisés sur le sujet de la transition écologique. Un article du Monde de 2022 a identifié 6 masters qui s'adressaient à des biologistes ou à des ingénieurs, à des architectes et un seul à la gestion de projets en géographie/aménagement du territoire. Le master de développement durable de Dauphine n'y est pas. On pourrait estimer alors qu'il y a environ 300 formations supérieures liées à la question en France.

Néanmoins un autre rapport paru en janvier 2022 coordonné par Jean Jouzel et nommé « Former à la transition écologique dans l'enseignement et la recherche – défis et solutions » en fait un autre portrait. Les porteurs du travail trouvent les formations spécifiques insuffisantes et préconisent plutôt une formation systématique au niveau bac + 2, avec 6 crédits au moins destinés à la formation pour la transition écologique . Cela représente des défis, de rénovation de l'ingénierie pédagogique et de formation des enseignants, car il existe une lacune entre les connaissances déjà acquises par les étudiants en dehors de l'environnement universitaire et celles des enseignants. Une autre remarque sont les changements nécessaires dans la gouvernance des institutions.

Des discussions sur le rapport ont identifié que les SHS sont « le parent pauvre » dans le sujet. Les SHS sont utilisées pour les diagnostics mais pas pour l'évaluation de ce qui pourrait être réalisé.

Les enseignements de comptabilité ne prennent pas suffisamment en compte les aspects « extra-financiers », et donc ne sont pas en mesure de préparer à l'application des standards de la CRSD. La formation des experts comptables contient bien des unités d'enseignement dédiées à un diagnostic extra-financier mais qui est parcouru en 20 heures. Évidemment cela ne prépare pas les comptables aux défis présentés et aux nouvelles exigences.

AR passe la parole à UL, qui amende ce qu' a dit Véronique.

Ugo n'est pas ni chercheur ni comptable, il est directeur général de Sud-expertise, une école formée par trois organisations. Sud-expertise n'est pas exactement une école, mais si un projet expérimental né du mariage de 2 institutions plus anciennes – un Centre de formation d'Apprentis et un organisme de formation continue de l'Ordre des Experts Comptables.

La profession comptable évolue très rapidement, car il faut répondre à la demande des clients, et aujourd'hui ce qu'ils cherchent c'est des comptables formés à une comptabilité pour la transition. Mais sur cela, aujourd'hui, la demande des entreprises est sur une mission d'accompagnement de plus en plus diverse qui n'est pas atteint par les formations et les diplômes existants. Sud-expertise amène alors des briques fondamentales à des professionnels en formation continue ou en formation initiale pour compléter la formation et transformer les compétences de ces experts comptables.

AR : Très important, en effet le premier conseil pour les entreprises dans plusieurs cas est l'expert comptable et il faut profiter de ce levier.

À CM, en face de ce qui a été exposé, comment porter la voix de la CCE dans les espaces de formation ?

CM : Pourquoi une Chaire viendrait parler de formation et compétences ? Quand on parle de compétences transversales, un rapport a parlé de :

- appréhender les équilibres et limites par une approche systémique ;
- saisir les ordres de grandeur et les incertitudes par une analyse prospective ;
- co construire des diagnostics et des solutions
- utiliser les outils pour concrétiser les solutions
- agir en responsabilité.

Il faut aussi penser ces compétences transversales dans le contexte de la qualification des métiers d'avenir, par exemple dans le cadre du programme France 2030.

C'est là que la CCE vient se saisir du sujet, elle a associé un consortium d'acteurs avec l'APT et le CERCES avec d'autres partenaires pour répondre à un appel d'intérêt pour traiter ces questions dans le cadre de France 2030. L'idée est de toucher plusieurs points à partir de CARE et CEC, sur 4 axes : métiers de l'agriculture, métiers de l'urbanité, métiers de la décarbonation mais aussi un axe transversal.

Mais pourquoi la comptabilité ? La notion de comptabilité permet de penser des compétences transversales. Ça favorise l'attractivité du métier comptable, mais aussi il faut forcément associer des nouvelles compétences à plusieurs métiers (aménagement, planificateurs) et aux métiers pour les organisations productrices de données y inclus les organisations de recherche.

AR : Parmi les finalités de la Chaire, il y a aussi des formations en Grandes Écoles, Écoles de Commerce et Universités. CARE et CEC sont des processus de questionnement.

À VB : , au-delà de l'état des lieux, quelles problématiques, quelle est la possibilité de nourrir ces formations vers la transition ?

VB : d'abord il faut proposer des solutions connexes en dehors du programme formel aux experts comptables en formation et les praticiens en formation continue. Il y aurait deux besoins en fait : d'une part construire une acculturation des comptables au niveau local, d'autant que l'ensemble des entreprises dépasse la clientèle habituelle des grands auditeurs ; et d'autre part une acculturation au niveau des entreprises qui veulent internaliser des professionnels – donc il faudra beaucoup de personnes formées.

Ugo : Il serait intéressant d'impliquer les gens en charge des réformes de l'enseignement supérieur, car la réglementation des diplômes et formations aujourd'hui laisse une marge de manœuvre très faible qui ne favorise pas l'inclusion des aspects de transition dans le programme. Dans ce cadre contraint, on peut travailler dans bac +3, travailler la posture des futurs comptables pour les faire se détacher un peu de la technique et de la tendance qu'ils ont à se réfugier dans des matières juridiques, et développer leur capacité de voir que leur métier sera en constant évolution, et de plus en plus rapide. Et, en bac +5, on parle de RSE, et on ouvre dans l'année prochaine une de 4 majeurs dédiée aux nouvelles missions en RSE, en particulier tout ce qui est CSRD. On a déjà construit un parcours de formation continue, il y a quelques années, qui sera reformulé pour accommoder la CSRD. Mais ce n'est pas avec ces changements qu'on va changer le métier, ce sont des personnes déjà éveillés qui cherchent ces formations.

Il y a néanmoins toujours une question à répondre : qui va faire remonter et synthétiser les informations de fournisseurs et sous-traitants ? Ces sous-traitants vont se tourner vers les experts comptables, qui ne sauront pas le faire. L'objet c'est de former des gens qui vont accompagner ces professionnels à minima.

Question à distance : est-il possible que la CSRD soit vidée de son contenu ? AR : ça n'a pas de lien avec la formation, mais non, c'est voté.

CM : On pourrait faire un lien, une norme qui n'est pas pratiquée ne sert pas à grand-chose.

IV. Conclusion

Harold Levrel et Alexandre Rambaud

HL : Il y aura un résumé de la journée. Sur toutes les questions abordées, il y a des enjeux intéressants et des perspectives pour le futur.

Remerciement à Aurélien, qui va quitter la CCE.

AR : les travaux de la matinée ouvrent sur plusieurs perspectives.

Pour le prochain cycle de la Chaire, on maintient les 3 axes, mais on fera une structuration par 3 pôles : Analyses, Études, et Développements/conceptions. Et une articulation à tout un écosystème de partenaires qui s'enrichit.

V. Mot de la fin

Sylvie Bénard remercie ceux qui ont rendu cette journée possible. Toute l'équipe de l'organisation.

La Fondation APT a été créée pour former les citoyens de demain, et accueille la CCE. Tout cela ne serait pas possible sans les partenaires académiques et mécènes. Cette transformation de la compta est fondamentale. Son avis sur comment faire pour les 5 prochaines années : continuer les travaux, faire des partenariats à l'international, former et, au-delà de ça, améliorer la vulgarisation, trouver des meilleures formes de partenariats et favoriser les co-constructions.